

<i>Nom de la police</i>		
<b>Addenda à la sélection de l'équipe de tir à l'arc à poulies senior 2025</b>		
<i>Date d'approbation</i>	<i>Date d'activation</i>	<i>Mise à jour :</i>
2 aout 2024	2 aout 2024	9 septembre 2024
<i>Approuvé par :</i>		<i>Lien vers</i>
Coordonnateur(trice) du tir à l'arc à poulies Groupe de direction technique du tir à l'arc à poulies		Politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc à poulies Addenda de sélection - Liste de classement Formulaire d'intention

## 1. Général

---

Tir à l'arc Canada s'efforce de sélectionner des athlètes qui présentent un grand potentiel de performance dans les compétitions internationales comme les Championnats du monde et les Jeux panaméricains, tout en continuant à développer et à faire croître le sport du tir à l'arc à poulies au Canada. Le grand potentiel de performance est défini comme des athlètes qui seraient considérés comme des candidats pour un classement final parmi les 16 meilleurs de chaque événement spécifié.

## 2. Introduction

---

Ce document sert à établir le processus par lequel les athlètes seront sélectionnés au sein de l'équipe nationale senior de tir à l'arc à poulies. Les athlètes nommés au sein de cette équipe seront ceux nommés pour représenter Tir à l'arc Canada aux compétitions de Cibles en plein air de World Archery (WA) au cours de l'année civile 2025.

## 3. Critères d'admissibilité pour l'équipe nationale de tir à l'arc à poulies senior 2025

---

Tous les athlètes qui souhaitent être sélectionnés dans l'une ou l'autre équipe doivent :

- Être admissibles à concourir pour le Canada, conformément aux règles d'admissibilité de World Archery (WA) telles que décrites dans le Livre 1, chapitre 2, section 2.4.
- Détenir un passeport valide qui n'expirera pas avant six mois après la fin d'un événement en 2025 (ne devrait pas expirer avant juin 2026). Le passeport valide doit être présenté à Tir à l'arc Canada dans l'acceptation de la sélection.
- Être membre en règle de Tir à l'arc Canada.

- Avoir satisfait à toutes les exigences énoncées dans l'accord de l'athlète, y compris les modules de formation antidopage et de sport sécuritaire. Les nouveaux membres de l'équipe recevront une date limite pour suivre ces cours.

#### **4. Autorité décisionnelle**

---

L'équipe de direction technique, composée de la gestionnaire de la haute performance (GHP) et du groupe consultatif technique sur l'arc à poulies, est responsable de la sélection des athlètes et du personnel, conformément à la politique de sélection de l'équipe canadienne et à tout critère spécifique à l'événement.

#### **5. Critères de sélection**

---

Le nombre d'archers à sélectionner pour l'équipe nationale senior masculine et féminine est le suivant :

- Équipe senior masculine : 8
- Équipe senior féminine : 8

Les athlètes seront sélectionnés sur la base de la « liste de classement pour la sélection de l'équipe » en date du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Valeur moyenne minimale de la flèche (AAV) : Les pointages admissibles (combinaison de ronde 720 et Matchplay) pour la liste de classement de sélection de l'équipe doivent atteindre ou dépasser l'équivalent du pointage qualificatif minimal indiqué ci-dessous :

- **Hommes : 9,6 ou plus (691)**
- **Femmes : 9,33 ou plus (672)**

Pour être admissibles à la liste de classement de la sélection de l'équipe, les archers doivent soumettre les éléments suivants :

Une AAV combinée d'au moins (1) pointage de ronde 720 d'un événement majeur\* ou le score local de la ronde 720 et un pointage de duel (*matchplay*) d'un événement majeur qui atteint ou dépasse la AAV de 9,6 (691) pour les hommes ou de 9,33 (672) pour les femmes. Le pointage de l'événement majeur et le pointage du duel ne doivent pas nécessairement provenir du même événement.

Les athlètes seront classés sur la « liste de classement de sélection » dans l'ordre de leur meilleur pointage combiné de AAV plus tout point de performance supplémentaire en duel obtenu entre le 1<sup>er</sup> avril 2024, et le 31 octobre 2024. La liste de classement de la sélection de l'équipe.

## Points de performance en duel (matchplay)

Les athlètes peuvent soumettre jusqu'à trois (3) pointages de duels issus d'événements majeurs pour obtenir un maximum de 15 points de performance supplémentaires. Les points de performance en duels seront ajoutés au pointage de ronde 720 de l'athlète. Le tableau suivant présente les points de performance potentiels obtenus sur la base de la soumission de pointages de duels :

Points de performance en duel		
Points	Hommes	Femmes
PP de match = 5	148+	145+
PP de match = 4	147 et 146	142 - 144
PP de match = 3	145 et 144	141 et 140
PP de match = 2	143 - 141	139 - 137
PP de match = 1	140	136 et 135

## Définitions des événements

\*Événements majeurs - Événements nationaux de tir à l'arc sur cible en plein air - Coupe(s) du Canada et Championnat national sur cible en plein air, événements USAT de USA Archery, événements de classement mondial de World Archery.

## Intention

Tous les athlètes qui ne font pas partie de l'équipe nationale de tir à l'arc à poulies 2024 et qui souhaitent être sélectionnés pour l'équipe nationale de tir à l'arc à poulies 2025 doivent faire part de leur intention au plus tard le 15 octobre 2024. Tous les pointages admissibles tirés après l'enregistrement de l'intention et qui dépassent les pointages soumis antérieurement doivent être envoyés par courriel à la Gestionnaire de haute performance de Tir à l'arc Canada, Kyla Cawley, à [kcawley@archerycanada.ca](mailto:kcawley@archerycanada.ca), au plus tard le 31 octobre 2024.

Tous les athlètes de l'équipe nationale de tir à l'arc à poulies 2024 seront automatiquement ajoutés à la liste de classement de sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc à poulies 2025.

Pour enregistrer l'intention : <https://forms.gle/HX2suHKmFrLSWANbA>

## 6. Dates limites de sélection de l'équipe

---

Tir à l'arc Canada a l'intention d'identifier et d'aviser les athlètes sélectionnés au sein de chaque équipe d'ici le 8 novembre 2024.

## **7. Annonces de l'équipe**

---

L'équipe potentielle sera annoncée au plus tard le 8 novembre 2024, les archers auront jusqu'au 22 novembre 2024 pour contester tout classement de l'archer sélectionné sur la « liste de classement de la sélection de l'équipe ».

Les archers sélectionnés pour l'équipe senior de tir à l'arc à poulies 2025 sont les athlètes admissibles pour être nommés dans une équipe internationale senior de tir à l'arc à poulies au cours de l'année civile 2025. Des addendas de sélection propres à un événement peuvent déterminer la sélection de l'équipe internationale senior.

Dans tous les cas, quand un addenda de sélection spécifique à un événement n'est pas publié, les quatre (4) premiers athlètes classés auront la priorité dans la sélection. Si l'un des quatre (4) premiers archers refuse une place dans une équipe, cette place sera attribuée à l'archer suivant jusqu'à ce que la huitième place soit octroyée.

Les archers sélectionnés devront signer l'accord de l'athlète 2025 et compléter et soumettre toute la documentation appropriée de l'athlète au bureau de Tir à l'arc Canada.

## **8. Renvoi/retrait de l'équipe**

---

Une fois sélectionnés, les athlètes devront démontrer leur préparation continue, leur solidité et leurs capacités en rendant compte de leur entraînement continu par les voies indiquées. Tous les athlètes doivent maintenir une communication active avec l'équipe de direction technique, comme indiqué à la section 4, en ce qui concerne leur entraînement et leur préparation, sous peine de voir leur sélection annulée.

Un(e) athlète qui devrait être nommé(e) au sein d'une équipe, tel que décrit dans ce document par Tir à l'arc Canada, peut être retiré(e) de la liste des candidats pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- Retrait volontaire. Les athlètes doivent soumettre une demande écrite par courriel à la gestionnaire de la haute performance de Tir à l'arc Canada à [kcawley@archerycanada.ca](mailto:kcawley@archerycanada.ca).
- L'incapacité à maintenir des normes d'entraînement élevées;
- Blessure, maladie ou pour d'autres raisons médicales déterminées par le personnel médical désigné et en consultation avec le personnel médical des athlètes;
- Violation du Code universel de conduite pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) ou du Code de conduite de Tir à l'arc Canada (se référer à <https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>);
- Conduite nuisible à l'équipe et/ou à l'image de Tir à l'arc Canada ou du programme de l'équipe nationale;

- Non-respect des règles antidopage ou des exigences de toute organisation antidopage ayant autorité sur l'athlète.

En cas de blessure ou de maladie, les personnes ayant le pouvoir décisionnel tiendront compte des recommandations médicales avant de prendre une décision finale. Les athlètes blessés ou malades peuvent être soumis à un test de preuve de préparation qui sera déterminé par la gestionnaire de la haute performance en consultation avec l'entraîneur(e) personnel(le) de l'athlète. Ce test consistera en une performance contrôlée telle qu'une compétition ou un test ou essai observé. Ces athlètes ne voyageront pas avec l'équipe pour se rendre à l'événement sélectionné tant que cette exigence n'aura pas été satisfaite. S'il s'avère que l'athlète n'est pas prêt(e) pour la compétition avant le départ pour l'événement, l'athlète sera exclu(e) de la participation à l'événement et un(e) remplaçant(e), le cas échéant, sera nommé(e) à sa place.

Si l'on découvre qu'un(e) athlète n'a pas déclaré une blessure ou une maladie, il/elle peut être invité(e) à rentrer chez lui/elle immédiatement et peut être tenu(e) responsable de toute pénalité et de tout autre coût associé à son retrait de l'événement.

## **9. Modifications et circonstances imprévues**

---

TAC peut apporter des modifications à cette politique de sélection si TAC détermine que cela est nécessaire pour mettre en œuvre l'objectif de performance de TAC tel qu'énoncé dans le présent document ou pour faciliter le processus de sélection de toute autre manière. Cependant, de telles modifications ne doivent pas, dans la mesure du possible et nonobstant toute circonstance imprévue ou exceptionnelle, changer les critères de fond pour évaluer les athlètes en vue de la sélection, à moins qu'il ne soit possible de donner aux athlètes concernés un préavis suffisant pour leur permettre de se préparer à l'épreuve de sélection. Toute modification de la présente politique de sélection sera communiquée aux athlètes concernés le plus tôt possible par le biais des moyens de communication habituels de TAC.

Les documents sur les critères de sélection et l'admissibilité aux événements sont basés sur les règles et règlements de World Archery tels qu'ils sont connus et compris actuellement. Dans l'éventualité de changements apportés par World Archery (WA) qui pourraient avoir un impact sur les critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada sera lié par ces changements. À ce moment-là, les règlements de WA seront distribués immédiatement aux athlètes concernés et Tir à l'arc Canada révisera et modifiera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou aux nouvelles conditions.

De plus, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer le présent document de sélection tel qu'il est rédigé, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la (les) personne(s) ayant le pouvoir décisionnel, comme



indiqué dans le document sur les critères de sélection, en consultation avec la (les) personne(s) ou le (les) comité(s) concerné(s) (le cas échéant), et conformément aux objectifs de performance énoncés et à la philosophie et à l'approche de la sélection telles qu'énoncées dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, TAC communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

Si un événement spécifié dans ce document de sélection est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Tir à l'arc Canada mettra à jour les procédures de sélection indiquées dans ce document, le cas échéant, dès que possible et communiquera toute modification à toutes les personnes touchées, et publiera l'addenda modifié sur son site Web, avant l'événement reporté, reprogrammé ou remplacé.

## **10. Appels**

---

La Politique d'appel de Tir à l'Arc Canada guidera tous les appels reliés à la sélection des équipes 2025. La politique est affichée sur le site Web de Tir à l'Arc Canada à l'adresse <https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>.

La décision finale sur tout appel doit être prise au plus tard le 22 novembre 2024.

Au plus tard à 16 h 59 (HE). Pour éviter toute ambiguïté, une décision est considérée comme définitive lorsqu'il n'y a plus de droit d'appel ou que la ou les parties ont renoncé à leur droit d'appel devant le CRDSC.

En cas de conflit d'interprétation entre les versions anglaise et française d'une sélection, la version anglaise prévaudra sur la version française.

## **11. Financement**

---

Le financement de la saison 2024-2025 n'a pas encore été déterminé. Les athlètes doivent s'attendre à ce que certains événements soient entièrement financés, autofinancés ou à des niveaux de financement partagés, en fonction du budget.

À partir de 2025, tous les athlètes qui acceptent leur rôle au sein de l'équipe recevront un prélèvement annuel de 500 \$ dans le cadre du programme. Ce prélèvement a pour but de soutenir le développement du programme des athlètes d'arc à poulies et sera réinvesti dans le programme pour soutenir les événements et l'entraînement tout au long de l'année.